

République française

Département du Val-d'Oise - Arrondissement de Sarcelles

VILLE DE SOISY-SOUS-MONTMORENCY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de membres

composant le conseil33
 en exercice.....33
 présents33
 présents par procuration.....0
 absents.....0
 absents excusés0

OBJET :

Débat d'Orientation Budgétaire
 pour l'exercice 2020

Le 25 juin 2020, à 21 heures, le Conseil Municipal de Soisy-sous-Montmorency, dûment convoqué par M. le Maire le 19 juin 2020, s'est assemblé au gymnase Schweitzer sous la présidence de M. STREHAIANO, Maire, Vice-président délégué du Conseil départemental.

PRESENTS : M. Thevenot, Mme Krawczyk, M. Surie, Mme Bitterli, M. Marcuzzo, Mme Umnus, M. Verna, Mme Mary, MM. Naudet, About, Dachez, Desrivières, Mmes Roy, Cogné, M. Deluchey, Mmes Brassat, Fayol da Cunha, MM. Zontone, Zakaria, Poisson, Mmes Oziel, Jason, Mebrek, MM. Malnati, Francine, Delaroche, Mme Baas, MM. Corceiro, Bekare, Mme Chenieux, M. Duranteau, Mme David.

PRESENTS PAR PROCURATION :**ABSENTS :****ABSENTS EXCUSES :****SECRETAIRE :** Amédée Desrivières

Accusé de réception - Ministère de l'intérieur

095-219505989-20200625-DEL2020062507-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet - 02/07/2020

Affichage : 02/07/2020

LE CONSEIL MUNICIPAL

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L.2312-1,

VU la loi n°2015-991 du 07 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République, dite « loi NOTRe », et notamment son article 107,

VU l'instruction budgétaire et comptable M14,

VU le Rapport d'Orientation Budgétaire annexé à la présente délibération,

VU l'avis de la Commission Finances locales, Budget de la Ville, Administration générale, Personnel, Fêtes et Cérémonies du 18 juin 2020,

CONSIDERANT que le débat d'orientation budgétaire doit avoir lieu dans les deux mois précédant l'examen du budget,

CONSIDERANT qu'en 2020, la date limite d'adoption du budget a été reportée au 31 juillet en raison de la crise sanitaire touchant le pays,

VU la note explicative de synthèse et sur le rapport de M. Le Maire et M. Dachez,

APRES en avoir délibéré,

PAR Vingt-sept voix « pour »,

CONTRE une,

ET cinq abstentions,

PREND ACTE de la tenue d'un Débat d'Orientations Budgétaires pour l'exercice 2020, sur la base du rapport annexé à la délibération.

Le Maire
 Vice-président délégué du Conseil départemental,

Luc STREHAIANO

Transmis en Sous-Préfecture de Sarcelles le - 2 JUIL. 2020
 Acte rendu exécutoire en vertu des articles L 2131-1 et L 2131-2 du CGCT. Le - 2 JUIL. 2020

Affiché et/ou notifié le - 2 JUIL. 2020

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Cergy-Pontoise dans un délai de 2 mois à compter de la date du « rendu exécutoire » mentionnée sur le présent acte.